

## AVIS

### LISTES ELECTORALES Élections européennes du 09.06.2024

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales provisoirement arrêtées le 28 février 2019 sont déposées au secrétariat communal à Grevenmacher pour inspection et réclamations éventuelles du 16 avril jusqu'au 23 avril 2024 inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard, et séparément pour chaque électeur.

Tout citoyen est invité de produire, jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant la cour administrative, si elle n'a été préalablement soumise au collège avec toutes les pièces justificatives.

Grevenmacher, le 16 avril 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

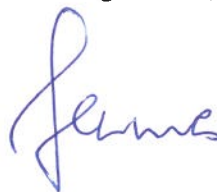
La Secrétaire communale,



Carine MAJERUS



La Bourgmestre,



Monique HERMES

